



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsas.org

Site : www.sections.se-unsas.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 26 janvier 2017

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entamer nos travaux, le SE-Unsa adresse tous ses vœux de bonne et heureuse année aux membres de la CAPD ainsi qu'à tous les personnels de la DSDEN.

Faisons des vœux pour nous tous, mais des vœux qui nous engagent.

Souhaitons que notre service public d'Education amplifie sa transformation pour offrir réellement à chacune et chacun les conditions de son émancipation.

Souhaitons que ses personnels voient leur travail reconnu et respecté.

Souhaitons que l'enrichissement grâce à nos différences devienne la meilleure réponse aux enfermements, aux communautarismes, aux intégrismes, aux absolutismes de toutes sortes.

Souhaitons que nous sachions écrire l'avenir avec optimisme pour que notre nation et le monde qui l'entoure soient fiers de nous.

Souhaitons-nous tout cela. Et prenons notre part de travail, d'investissement, d'action. Pour que ces vœux justes deviennent réalités.

À l'ordre du jour de cette CAPD, nous examinerons les départs en formation DDEEAS, les permutations et la note de service du mouvement intra.

Les 109 collègues qui souhaitent aujourd'hui changer de département attendent une augmentation conséquente du taux de réussite aux permutations informatisées. Nous formons le vœu que les 37 candidats à ces opérations pour rapprochement de conjoint trouvent une solution à leur demande de mutation.

Nous regrettons toujours de ne pas connaître le calibrage réalisé dans chaque département pour ces opérations.

Sur les départs en formation DDEEAS, le SE-Unsa se félicite à la fois du nombre de candidats intéressés qui postulent pour cette formation et par le nombre de départs possibles pour notre département.

Enfin, sur un tout autre sujet, nous sommes saisis par de nombreux collègues qui s'étonnent de la quantité de renseignements qui sont à fournir pour la rédaction du nouveau projet natation faisant appel à des intervenants extérieurs. En effet, il est demandé de joindre, en sus du projet pédagogique, la programmation annuelle des activités physiques par champs d'apprentissage. Quel contrôle tâtilon !! Les enseignants devront-ils à l'avenir envoyer leur programmation pour visa dans tous les domaines d'apprentissage et dans toutes les disciplines ? Ces injonctions sont de nature à décourager de nombreux collègues. Elles se surajoutent à la quantité de documents administratifs qui leur sont désormais demandés et qui leur laissent un sentiment amer ;

celui de se détourner de leur mission principale quotidienne auprès de leurs élèves.
Faisons leur confiance ! Ce sont des des professionnels !

Merci de votre attention.